

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### CESSION PARCELLE COMMUNALE AN392. APPROBATION

#### Séance du 9 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Feytout-Perez, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais, Mme Guillot

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Fize à Mme Martin  
M Capouillez à Mme Marenzoni  
Mme Rigaud à M Delpeyrat  
M Grémy à Mme Durand  
M Deau à M Cristofoli  
Mme Vaccaro à Mme Picard

**Secrétaire de séance : Mme Marie-Dominique Canouet.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 9 novembre 2021  
Rendue exécutoire le : 12 novembre 2021  
Publiée le : 12 novembre 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 9 novembre 2021

## CESSION PARCELLE COMMUNALE AN392. APPROBATION

M Jean-Luc Trichard, Adjoint au Maire délégué Urbanisme, aménagement et paysage, transports collectifs et forêts, présente le rapport suivant.

La commune est propriétaire de parcelles en Espaces verts, situées à cheval sur les communes du Haillan et de Saint-Médard-en-Jalles dans la résidence Orion et Antares.

Monsieur Barthélémy Evrard s'est déclaré acquéreur de la parcelle communale jouxtant sa propriété et le domaine public. Il est proposé de céder cette parcelle communale au prix de 130,00 €/m<sup>2</sup>, auquel s'ajoutent les frais de géomètre pris en charge par l'acquéreur.

La parcelle communale AN392 d'une surface de 68 m<sup>2</sup> environ sera cédée au profit de Monsieur Barthélémy Evrard, 16 allée du Bécut – 33185 Le Haillan, au prix de 8 840 € conformément à l'estimation de la Direction Immobilière de l'État.

Dans le cadre de cette cession, l'acquéreur s'engage à procéder, à ses frais, au déplacement des compteurs éventuellement existants (Eau, EDF, Gaz de Bordeaux, branchements d'assainissement et Orange) qui se retrouveraient de fait en propriété privée et de les rétablir en limite du domaine public.

Les frais notariés afférents à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Dans ces conditions, et après avis de la commission réunie le 02 novembre 2021.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve** la décision de céder la parcelle communale AN392 au riverain qui se porte acquéreur.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la cession de la parcelle AN392 au riverain qui en a fait la demande et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Précise** que conformément à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions cessions de la commune en vue de leur annexion au compte administratif de l'exercice concerné.

**Impute** la recette sur les crédits de l'exercice 2022, article 2115.

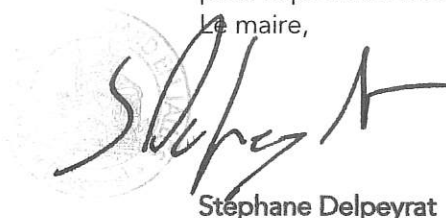
Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **29 POUR, 10 CONTRE et 0 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 9 novembre 2021

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



Echelle : 1/1000

03/11/2021

Département :  
GIRONDE

Commune :  
LE HAILLAN

Section : AN  
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/11/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF DE LA GIRONDE  
Pôle Topographique et de Gestion  
Cadastrale Cité administrative  
33090  
33090 BORDEAUX CEDEX  
tél. 05 56 24 85 97 -fax  
sdif33.plg@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_135
Date de la décision :	2021-11-09 00:00:00+01
Objet :	CESSION PARCELLE COMMUNALE AN392. APPROBATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	033-213304496-20211109-DG21_135-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20211109-DG21_135-DE-1-1_0.xml	text/xml	864
Nom original :		
DG21_135.pdf	application/pdf	1451965
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20211109-DG21_135-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1451965

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 novembre 2021 à 10h06min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 novembre 2021 à 10h06min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 novembre 2021 à 10h06min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 novembre 2021 à 10h12min00s	Reçu par le MI le 2021-11-12